

Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juillet 2009 à 20H30

L'an deux mille neuf, le vingt-huit juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTMERLE SUR SAONE s'est réuni en mairie, après convocation légale en date du 21 juillet 2009, sous la présidence de Monsieur Jean-Christian FORESTIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel des conseillers.

Etaient présents :

M. FORESTIER J.C., M. CAMPION, Mme KALLA, M. ROLLET, Melle ALTHEN, M. CHABERT, Mme FERMOSELLE, M. RISPAL, Mme LONG, Mme BONJOUR, Mme VERPLAETSE, M. BERGERY, Mme JEANNIARD, M. TIRABOSCHI, Mme PRONE, M. BOISSIE, M. CHAVENT, Mme THOMAS, M. LAMURE

Absents excusés :

M. BOLE BESANCON, Mme MARAIS, Mme DESCHER, M. VICALVI, Mme BONNEL, Mme FAVEL, M. PROST, M. FAURE

Ont donné un Pouvoir :

M. BOLE BESANCON représenté par M. TIRABOSCHI,
Mme MARAIS représentée par Mme KALLA
Mme DESCHER représentée par K. ALTHEN
M. VICALVI représenté par D. BOISSIE
Mme BONNEL représentée par M. CHAVENT
Mme FAVEL représentée par Mme THOMAS
M. PROST représenté par M. LAMURE
M. FAURE représenté par M. ROLLET

Mme VERPLAETSE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2009 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de traiter deux points mineurs en questions diverses:

- **Convention avec le SMIDOM pour le prêt d'un véhicule de collecte des ordures ménagères (point n°10.1 de l'ordre du jour)**
- **Signature d'un avenant au bail correspondant au logement hors caserne de la gendarmerie (point n°10.2 de l'ordre du jour)**

Par ailleurs, il précise que suite à une demande tardive du Sou des écoles par lettre du 24 juillet, un nouvel élément a été introduit dans la délibération concernant la décision modificative n°2 du budget primitif de la commune (point n°7 de l'ordre du jour)

N°1. D.I.A.

Le Conseil prend connaissance des DIA reçues en mairie depuis le précédent conseil municipal :

Bien	Lieu/parcelle	Vendeur	Prix	Acquéreur
Appartement, garage et local d'activité	AD 615 et 616 5 rue Saget	SCI de la rue Saget	141 770€	M. RIFFARD et Melle JACQUET
Terrain 3 750 m ²	AH 244 et 245 En Thiollet	Indivision FILLILOUD- BARD- DIENNET	150 000€	SARL CSA PROMOTION
Habitation	AE 230 Bd de la République	M. JACQUEY Dominique et Mme CORNARD Michel	121 000€	Melle MORVAN

Monsieur le Maire propose de ne pas préempter les 3 DIA présentées. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Pour information, car le droit de préemption en zone industrielle a été délégué à la Communauté de Communes :

Bien	Lieu/parcelle	Vendeur	Prix	Acquéreur
Local de bureau 317m ²	A prendre sur les parcelles AB 171 et 172 ZI Le Peleux	SCI Saint Didier	55 000€	SCI le Relais des Echarmeaux de Beaujeu
Bâtiment industriel	A prendre sur les parcelles AB 171 et 172 ZI Le Peleux	SCI Saint Didier	745 000€	SCI Neptune de Quincié

N°2. Proposition d'admission en non valeur de titres de recettes de l'année 2003

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de Madame la Trésorière par lettre du 30 juin 2009 concernant deux titres de recettes dont le recouvrement est compromis car l'adresse des créanciers est inconnue et les nombreuses recherches effectuées sont restées infructueuses.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Décide** d'autoriser l'admission en non valeur des titres de recettes suivants :
 - n°205 de l'exercice 2003, concernant un droit d'emplacement foire pour un montant de 40€,
 - n°26 de l'exercice 2003, concernant un droit de place pour un montant de 78.75€
- **Précise** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 118.75€.
- **Dit** que les crédits seront prélevés en dépenses au compte 654 du budget de la commune de l'exercice en cours.

N°3. Camping municipal : proposition de remise exceptionnelle sur un forfait saisonnier concernant le mobile home « Azalée »

Vu la délibération n°08/110 du 15 décembre 2008 fixant les tarifs des emplacements du camp de tourisme,

Vu la délibération n°2009/12 du 5 février 2009 précisant le détail du forfait de l'emplacement grand confort mobile home,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les dégradations qui avaient été constatées en fin de saison 2008 sur le mobile home « Azalée » qui avait été loué pour la saison complète à un particulier. Il explique que les réparations ont été réalisées début juillet 2009. Elles sont prises en charge par la commune qui doit en réclamer le remboursement auprès du locataire responsable des dégâts.

Monsieur le Maire ajoute que ce mobile home a été vendu par la Commune à une association qui entend le mettre à disposition de ses adhérents. Celle-ci n'ayant pas pu en disposer avant la remise en état, elle sollicite une remise sur le tarif de l'emplacement qui a été fixé à 1500€TTC pour la saison 2009.

Monsieur le Maire propose d'accorder cette remise et d'en fixer le taux à 40%.

Monsieur CHAVENT demande comment la Commune a pu vendre un mobile home à une association alors que le contrat de location prévoit que le propriétaire occupe personnellement son mobile home. Monsieur le Maire s'étonne que cette question intervienne seulement aujourd'hui alors que le nom des acheteurs avait été cité dans un précédent conseil où la question de la vente des mobile home avait été évoquée. Monsieur CHAVENT affirme que cette information n'a pas été donnée et demande qu'une recherche soit faite dans les précédents comptes-rendus. Monsieur LAMURE insiste pour avoir une explication dans la mesure où le contrat de location de l'emplacement n'autorise pas la sous-location. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas de la sous-location, mais

l'association, qui a pour objet de soutenir les familles d'enfants et d'adultes atteints de maladie du sang, le met à disposition de ses adhérents.

Madame THOMAS souhaite qu'une explication soit donnée sur le retard des travaux. Monsieur le Maire indique que les explications ont été données à l'association et précise que le locataire responsable des dégradations est dans une situation personnelle délicate et qu'il est difficilement solvable.

M. LAMURE demande s'il est réclamé aux locataires des mobil home une attestation d' « assurance villégiature ». Monsieur le Maire rappelle que la location des mobile home a été mise en place sous l'ancienne municipalité et ajoute que les procédures de location n'ont pas été modifiées depuis le changement de municipalité. Il propose de vérifier si cette attestation a été prévue et, si ce n'est pas encore le cas, de le prévoir.

Après en avoir délibéré par 21 voix favorables et 6 abstentions (M. CHAVENT, Mme BONNEL, M. LAMURE, M. PROST, Mme THOMAS, Mme FAVEL), le Conseil Municipal,

- **Décide** d'autoriser une remise exceptionnelle de 40% au propriétaire du mobile home Azalée sur le forfait saisonnier 2009,

- **Précise** que le montant du forfait remise déduite s'élève à : 853.08€ HT et 900€ TTC

N°4. Vente de bureaux scolaires : détermination des tarifs

Monsieur le Maire explique au Conseil que la Commune possède des bureaux ayant appartenu à l'école primaire et qui ne sont plus utilisables aujourd'hui compte tenu de leur état, mais qui peuvent peut-être intéresser des particuliers.

Il s'agit de : -2 bureaux 1 place, avec un plateau en bois
-49 bureaux 2 places, avec plateau en stratifié

Il propose de les vendre au tarif de 15€ l'unité et que le produit de cette vente soit reversé au Sou des écoles sous forme de subvention exceptionnelle.

Mademoiselle ALTHEN demande à qui ces bureaux seront proposés. Monsieur le Maire répond que la vente sera d'abord proposée sein de l'école donc aux parents d'élèves.

Madame THOMAS demande pourquoi le bénéfice serait reversé au Sou des écoles, car dans le compte rendu de la commission scolaire Monsieur le Maire annonçait qu'il s'agissait d'alléger les charges de la commune, ce qui lui semblait logique.

Monsieur le Maire propose de modifier sa proposition et de prévoir que la commune conserve les bénéfices de la vente.

Monsieur RISPAL témoigne de son désaccord, considérant qu'il vaudrait mieux en faire profiter les enfants de l'école.

Monsieur LAMURE répond qu'il s'agit des finances de la commune.

Un tour de table rapide permet de constater que la majorité des membres souhaite que la commune conserve le bénéfice de la vente et préfère que la subvention versée au Sou des écoles soit dissociée de cette opération.

Après discussion et présentation de la demande du Sou des écoles pour l'achat d'un robot multi coupes, Monsieur le Maire propose que la vente des bureaux soit conservée par la commune en compensation de la dépense supplémentaire en matériel pour le restaurant scolaire, qui sera traité au point n°7 de l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Décide** d'autoriser la vente des bureaux scolaires d'occasion,

- **Fixe** le tarif à 15€ le bureau, simple ou double.

-**Précise** que les recettes seront inscrites au compte 7788 du budget communal.

N°5. Demande de subvention exceptionnelle : Atelier selon toi

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de l'association « Atelier selon toi » pour une subvention exceptionnelle de 350€ afin de pallier le bilan déficitaire de la manifestation organisée le 17 mai 2009 sur les bords de Saône.

La commission Sport, Associations, Sécurité, dans sa réunion du 16 juin 2009, a étudié cette demande. A l'unanimité, la commission propose de ne pas y répondre favorablement car la commune ne peut pas aider toutes les associations qui réalisent des pertes lors de leurs manifestations.

Monsieur LAMURE rappelle que la commune avait déjà accordé une subvention exceptionnelle pour une manifestation, qui a peut-être été bénéficiaire et demande si la différence de traitement entre les deux associations est explicable. Monsieur le Maire confirme que c'est le cas et explique que la demande de l'Art en Sort avait été faite avant la manifestation pour lui permettre de l'organiser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 3 abstentions (Mme THOMAS, Mme FAVEL, M. ROLLET) et 24 voix favorables,

Décide de refuser cette demande de subvention exceptionnelle.

N°6. Proposition d'adhésion à Hélianthe

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la lettre du Président de l'association Hélianthe dans le cadre d'une campagne de soutien.

Monsieur CAMPION rappelle que Hélianthe est une association départementale d'intérêt général qui agit localement contre le changement climatique et pour une meilleure

utilisation des ressources naturelles, en assurant des actions de sensibilisation, d'information et de conseil auprès des particuliers, des collectivités et des professionnels.

Madame LONG demande où est basée cette association et si c'est la première fois qu'elle sollicite l'aide de la commune. Monsieur CAMPION répond que le siège de l'association est situé à Bourg en Bresse. Il rappelle que l'association a 25 ans et pense qu'elle a sans doute déjà sollicité les communes.

Il évoque la possibilité, en discussion avec l'association, de mise en place de permanences sur la Commune pour assurer l'information et la sensibilisation des habitants.

Pour soutenir les actions de cette association, Monsieur le Maire propose que la commune adhère à cette association en tant que collectivité pour un montant de 300€, tarif appliqué aux collectivités de plus de 3 500 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 2 abstentions (Mme THOMAS, Mme FAVEL) et 25 voix favorables,

Approuve l'adhésion de la commune à l'association Hélianthe,

Dit que le montant de la cotisation sera prélevé sur l'article 6281 du B.P. Commune.

N°7. Décision modificative n°2 au budget primitif 2009 de la commune

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il convient de prévoir des crédits supplémentaires en fonctionnement et en investissement.

En fonctionnement, il convient d'approvisionner le compte 654 pour un montant de 120€, correspondant aux titres de recettes irrécouvrables de l'année 2003 et que le Conseil, lors de la même séance, a accepté d'admettre en non valeur (faisant l'objet de la délibération n°2009/63).

En investissement, il convient d'approvisionner le compte 2184 pour permettre l'achat de mobilier de bureau pour la mairie et de compléter la somme allouée au Sou des écoles dans le budget primitif. En effet, un montant de 710€ avait été prévu pour l'achat d'un cuiseur pour le restaurant scolaire. Cet achat n'a pas été réalisé, mais une demande nouvelle a été effectuée par lettre du 24 juillet 2009, concernant l'achat d'un robot multi coupes, pour un montant de 2 506.82€. Le robot actuel et déjà ancien ne fonctionne plus et doit être remplacé pour la rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de passer les écritures suivantes :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Article 654, pertes sur créances irrécouvrables, fonction 0 :	+ 120€
Article 022, dépenses imprévues, fonction 0 :	- 120€

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opération 257 Mairie 2009

Article 2184, mobilier, fonction 0 : +1 115€

Opération 255 Groupe scolaire 2009

Article 2188, autres immobilisations corporelles, fonction 2 : +1 775€

Article 020, dépenses imprévues, fonction 0 : -2 890€

TOTAL : 0€

N°8. Présentation du rapport sur la qualité et le prix du service public d'eau potable pour l'exercice 2008

En application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Monsieur CAMPION présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Montmerle et ses Environs (exercice 2008).

Le syndicat représente 11 communes et 10 588 habitants. Le contrat d'exploitation déléguée à la SDEI d'une durée de 12 ans arrivera à échéance en 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2008.

N°9. Présentation du compte rendu des séances du conseil communautaire du 30 juin et du 21 juillet 2009

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 30 juin 2009, a traité les points suivants :

- Désignation de 4 délégués suppléants au sein du syndicat mixte pour le développement de la Dombes et du Val de Saône,
- Signature de conventions d'occupation du domaine public concernant la mise à disposition gratuite du complexe sportif Visiosport,
- Modification du règlement intérieur des équipements sportifs de Visiosport,
- Rapport annuel du délégataire du service public d'assainissement collectif pour l'année 2008,

- Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2008,
- Avis sur la révision simplifiée du POS de Guéreins,
- Prescription de révision du Plan Local d'Urbanisme de Montmerle Sur Saône,
- Vente de lots de Visionis,
- Modification du règlement de fonctionnement du multi accueil VisioCrèche,
- Modification du tableau des effectifs,
- Compte rendu des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant (marchés publics),
- Demande de subvention auprès de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports Rhône-Alpes pour le projet « Découverte d'autres cultures ».

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 21 juillet 2009, a traité les points suivants :

- Rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières,
- Autorisation de déposer un permis de construire concernant le réaménagement et l'extension des locaux de la CCM3R,
- Autorisation de déposer une déclaration préalable de travaux concernant l'extension de l'unité « bébés » de VisoCrèche,
- Vente de l'Atelier-Relais à la Société CTD PULVERISATION,
- Création d'un emploi occasionnel d'assistante d'accueil des enfants et de service à VisoCrèche du 7 au 29 septembre 2009,
- Compte rendu des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant (marchés publics et DIA),
- Autorisation de déposer un permis d'aménager concernant le projet de lotissement d'activités Visionis III-2,
- Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec VNF.

N°10.1 Convention avec le SMIDOM pour le prêt d'un véhicule de collecte des ordures ménagères durant la foire 2009

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le texte d'une convention à signer avec le SMIDOM concernant le prêt d'un véhicule de ramassage des ordures ménagères durant la foire 2009.

Monsieur le Maire remercie le Président du SMIDOM pour ce prêt à titre gratuit. Monsieur CHAVENT précise, pour information, que ce camion est loué 300€ par jour.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve** la convention à passer avec le SMIDOM,
- Autorise** le Maire à signer la convention à intervenir.

N°10.2 Signature d'un avenant concernant le logement hors caserne affecté à la gendarmerie

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'avenant n°3 au bail du 22 janvier 1992 concernant le logement hors caserne de la gendarmerie. Ce logement est loué à la

commune par la SEMCODA, et mis à disposition de la gendarmerie, la commune recevant un loyer de la gendarmerie et la SEMCODA percevant directement les charges locatives et individuelles.

L'avenant est proposé pour introduire le nom du bailleur principal, la SEMCODA, dans le bail, afin que la gendarmerie puisse continuer à lui verser les charges locatives.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au bail du 22 janvier 1992 concernant un logement hors caserne situé rue des Acacias.

Informations du Maire

- Madame Mireille PELTIER remplacera Madame NEVEU à compter du 1^{er} septembre 2009 en tant que chef de poste à la Trésorerie de Thoissey.
- Avis de paiement de la subvention de 1794€ par la Préfecture concernant l'aménagement de la salle informatique du groupe scolaire Mick MICHEYL,
- Le Comité Départemental du Fleurissement présente ses remerciements pour la mise à disposition de la salle des fêtes le 20 juin 2009 à l'occasion de son Assemblée Générale,
- Par lettre du 2 juillet 2009, le Député Michel VOISIN félicite la commune pour le prix départemental concernant le fleurissement 2008 et Monsieur le Maire en profite pour féliciter les services techniques du fleurissement 2009 qu'il apprécie beaucoup,
- Versement d'une dotation exceptionnelle sur 3 ans pour compensation des charges liées à la délivrance des cartes d'identité et des passeports, soit 1 803€ à percevoir en 2009,
- Lettre de Monsieur André PHILIPPON concernant l'attribution d'une dotation de 37 268€ du fond départemental de péréquation au titre de la dotation 2008,
- Divers remerciements pour les subventions versées au CIFA de Mercurey, au lycée privé rural de l'Ain de Villars les Dombes, au CECOF d'Ambérieu en Bugey, à l'association Arc-En-Ciel de Seyssel.,
- La version 2009 du « plan canicule » est accessible sur internet (site <http://www.sante-sports.gouv.fr>) et le registre est actuellement en cours de mise à jour,
- Les camions neufs du SMIDOM ont commencé la tournée début juillet et sont confrontés à deux problèmes sur Montmerle concernant les poubelles collectées sur le marché du dimanche et au cimetière (déchets autres que ménagers qui peuvent endommager les camions),
- Lettre d'un riverain des quais qui relate les problèmes, en terme de nuisance et d'insécurité, posés par les jeunes qui font du bruit et diverses dégradations toutes les nuits. Monsieur le Maire indique qu'il a écrit au Procureur de la République pour lui demander d'autoriser des contrôles d'identité, avec copie au Préfet. Des contrôles ont eu lieu mercredi et samedi soirs de la semaine précédente. Depuis, on constaterait une légère diminution du bruit et des incivilités. Monsieur CHAVENT s'associe à la lettre du riverain, il confirme que la situation est difficile et qu'il y a effectivement des menaces. Il informe Monsieur le Maire que les géraniums des bacs situés devant son domicile ont été mis à terre dans la journée. Il évoque un motard qui circule à grande vitesse tous les jours et qui met en danger les riverains ou les passants, son signalement a été donné à la gendarmerie. Il ajoute que la situation s'est particulièrement dégradée cette année avec l'arrivée de jeunes d'autres communes. Monsieur le Maire évoque la solution appliquée ailleurs d'un couvre feu, ce qui est difficile à mettre en place car il faut des agents pour faire appliquer cette mesure.

Madame KALLA demande pourquoi la gendarmerie n'est plus à Montmerle. Monsieur le Maire indique que les gendarmeries ont été regroupées en communauté. Monsieur CHAVENT ajoute que cela a permis de mutualiser les moyens administratifs et de créer une patrouille supplémentaire, cependant il faudrait beaucoup plus de monde pour assurer une présence permanente.

Rapport des Commissions

-Commission Commerce, Artisanat, Emploi, Economie :

Mademoiselle ALTHEN présente le compte rendu du marché artisanal et précise que l'objectif d'animation du centre du village a été atteint. Globalement c'était une très bonne soirée. Elle remercie le secrétariat de mairie pour la partie administrative, les services techniques qui ont été très présents, les membres de la commission et de la municipalité qui ont participé activement à l'organisation du marché.

Bilan des horodateurs : 837€ d'entrées de janvier à juin 2009.

Présentation du « petit livre vert sur la terre », qui pourrait être téléchargé et mis en ligne sur le site de la commune.

Monsieur BERGERY demande si les artisans qui pouvaient s'inscrire au marché nocturne devaient uniquement présenter des produits faits à la main. Mademoiselle ALTHEN le confirme et ajoute qu'étaient également présents les commerçants et artisans de Montmerle.

-Commission Affaires Sociales et Jeunesse :

Madame KALLA rend compte d'une rencontre avec un assistant social de l'ADMR de Chaleins et avec l'assistante sociale de Montmerle.

L'association Val de Saône Intermédiaire de Replonges a transmis une présentation de l'association qui propose de l'aide ponctuelle aux particuliers (jardinage). Monsieur le Maire précise que cette association propose de la mise à disposition de personnel.

Madame KALLA rend compte de l'enquête réalisée sur le portage des repas à domicile auprès des personnes âgées de Montmerle.

-Commission Travaux, Environnement :

Monsieur CAMPION indique que l'enrobé de la rue de Châtillon a été refait, que le rond-point sur la départementale est mis en circulation. Les travaux de réfection des pignons de la maison Guillon ont été réalisés, ceux de la maison Journet devraient intervenir prochainement.

Après la foire, sera réalisée la mise en enrobé des rues endommagées par les travaux du syndicat des eaux.

Des devis sont en cours, notamment pour l'enrochement des perrés.

Le marché concernant les travaux de voirie est en cours d'étude.

Madame JEANNIARD évoque un problème sur la rue de Châtillon suite à la mise en place du nouvel enrobé.

Monsieur BERGERY demande si on a des explications sur l'affaissement de la chaussée devant le café « Chez Moustache » et la boucherie NICOD. Monsieur CAMPION répond que des études sont en cours, mais que la cause n'est pas encore connue.

-Commission Tourisme, Festivités, Culture, Camping, :

Concernant les animations du 14 juillet, Monsieur ROLLET répond à Monsieur CHABERT sur le fait que la batucada n'a pas pu circuler sur la place de l'église. Il indique que la pluie a un peu perturbé la manifestation. Il n'y a pas eu beaucoup de monde et les animations au

parc de la batellerie n'ont pas eu le public attendu. Madame VERPLAETSE a été étonnée du tarif des structures gonflables (3€ le quart d'heure). Monsieur ROLLET indique que cette animation était gratuite pour la commune. Il est satisfait du feu d'artifice qui était de qualité.

Monsieur ROLLET présente le bilan de la fréquentation du camping et de la préparation de la foire.

Les accordéonistes de Lyon proposent leurs services pour animer une manifestation. L'information pourra être transmise aux associations intéressées.

Le concours de pétanque des commerçants au camping a été une réussite.

Mademoiselle ALTHEN indique que les boulangers de Montmerle se sont organisés pour livrer le pain au camping. Pour l'instant le bilan n'est pas très positif, car la demande est faible, en semaine particulièrement. Cette opération a pour objectif de faire connaître les artisans Montmerlois.

Madame VERPLAETSE a assisté à un « Cinq à Sept » avec un groupe de rock et a constaté que les spectateurs, plutôt âgés, ont quitté la manifestation. Monsieur ROLLET rappelle que la programmation appartient au Comité des fêtes.

Monsieur ROLLET évoque la coupe de la municipalité (boules), gagnée par des conseillers.

-Commission Sport, Associations, Sécurité :

Monsieur TIRABOSCHI indique que le dossier des barrières du bord de Saône et des « coussins berlinois » a été étudié par la commission d'étude des offres.

Concernant la police municipale : le contrat de Monsieur EMONARD n'a pas été prolongé pour un problème de santé, le congé maternité de Vanessa FAYOLLE est terminé, tandis que le second agent féminin du service a annoncé sa grossesse.

Une opération sécurité routière est organisée avec la communauté de communes : stand de prévention routière mis en place sur le parking du camping pendant la foire, animation pour les CM2 des écoles de plusieurs communes, une soirée débat qui aura lieu le 23 octobre, et une remise à niveau et en confiance pour les seniors de la commune le 26 octobre à la salle des fêtes.

-Commission Urbanisme :

Monsieur le Maire évoque la réunion du 27 juillet en présence de Monsieur LEROY, de la DDE, qui a porté sur la préparation du dossier de consultation des cabinets d'urbanisme. La réunion suivante a été fixée au 25 août 2009.

-Commission Communication :

Monsieur le Maire indique que le bulletin municipal a été livré début juillet. Plusieurs personnes signalent qu'elles ne l'ont pas reçu : lotissement des clairières et chemin d'Adam. Il présente le devis, transmis par Monsieur TIRABOSCHI, pour une distribution par « Média poste », garantie à 95% sur les 1600 boîtes aux lettres.

Monsieur le Maire indique qu'il y aura un bulletin spécial foire. Les articles sont à faire passer avant le 25 août 2009.

Monsieur le Maire indique qu'il travaille actuellement avec DG-PROMO sur une mise à jour du logo de la commune, car le logo actuel est conçu sur un format réduit et ne peut pas être agrandi sans perte de qualité.

Vote du huis clos

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de poursuivre la réunion à huis clos et met cette proposition au vote. Le huis clos est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente le dossier d'un agent qui a déposé un recours gracieux pour solliciter le paiement d'heures supplémentaires depuis 2004 et qui fait par ailleurs l'objet d'une sanction disciplinaire, pour non respect du devoir de réserve et du devoir d'obéissance hiérarchique. Pour préserver la confidentialité du huis clos, les propos et commentaires ne sont pas rapportés au compte rendu.

Le huis clos est levé à l'issue de la présentation de ce point qui ne fait pas l'objet d'une décision.

Tour de table

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre la parole.

-Madame LONG indique que le Montmerle Info cite l'ouverture de la chapelle des Minimes et pas celle de la Tour. Monsieur le Maire convient que cela pourrait être prévu

-Monsieur CHAVENT s'inquiète des travaux concernant l'allée de la Saône alors que les entreprises sont parties. Monsieur le Maire répond que c'est la commune qui va s'en charger.

-Madame THOMAS évoque la présence de chats errants dans son quartier et précise qu'elle a sollicité depuis un mois et demi la police municipale pour que la SPA intervienne et rien n'a été fait jusqu'à ce jour. Monsieur le Maire indique qu'il va s'en occuper et demande si le piège peut être placé chez elle. Madame JEANNIARD souhaiterait que la SPA informe la population lorsqu'elle conduit ce genre d'opération car des chats domestiques peuvent être pris dans le lot.

-Madame THOMAS demande où en est le trottoir du chemin des garennes. Monsieur le Maire indique qu'un courrier a été adressé aux propriétaires pour leur demander l'autorisation de commencer les travaux et leur accord sur le transfert des parcelles concernées à la commune.

-Madame THOMAS demande quand va être installée la rampe handicapée. Monsieur le Maire répond que c'est prévu et que des devis sont encore en attente pour la mise en place de portes automatiques.

-Monsieur BERGERY rappelle la demande de retrait du panneau publicitaire installé chemin d'Adam au croisement avec la RD 933.

Monsieur le Maire indique que le prochain conseil municipal aura lieu avant la foire et souhaite de bonnes vacances à tous les conseillers.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h25.